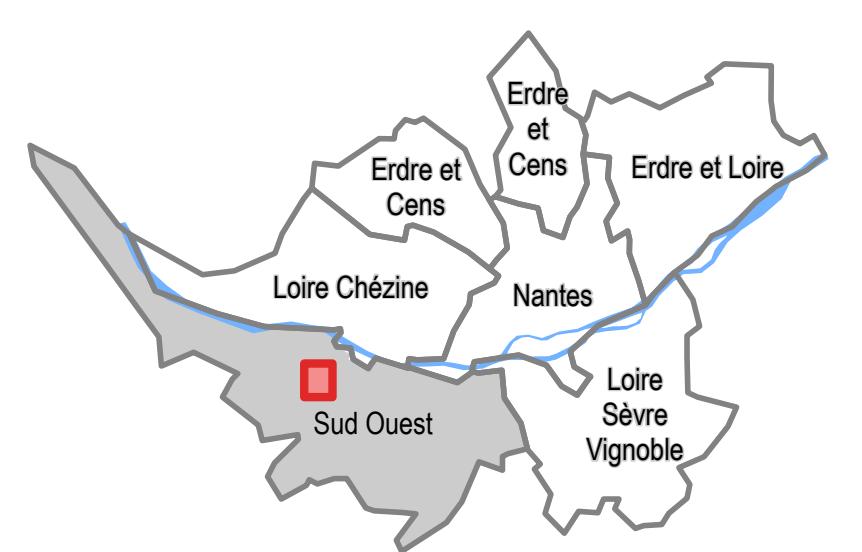


Planche L12



Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : La Montagne, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
	Zonage
	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

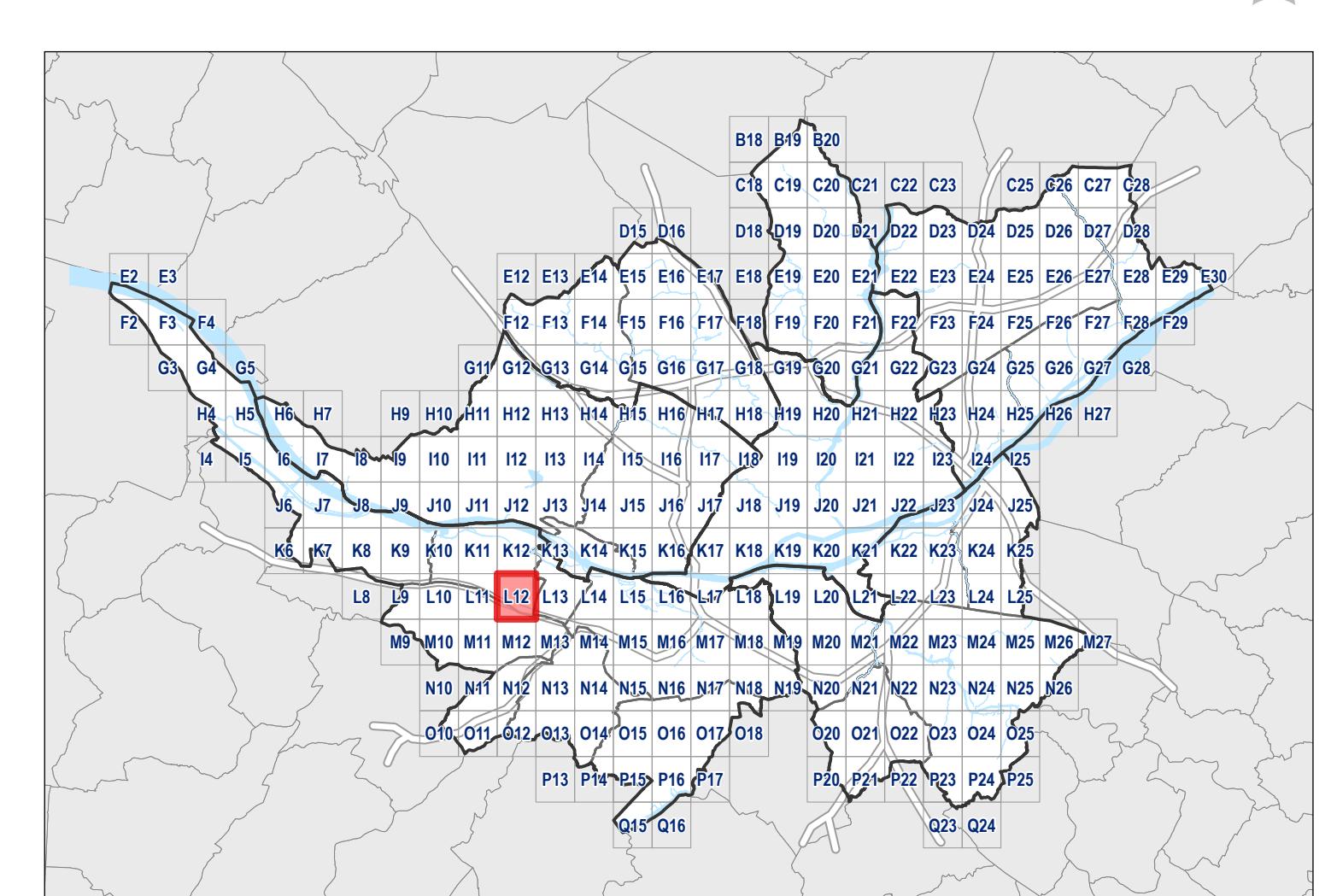
Activités économiques	
	Linéaire commercial souple
	Linéaire commercial strict
	Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
	Polarité commerciale majeure
	Polarité commerciale intermédiaire
	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
	Pôle de services
	Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés	
	Emplacement réservé pour mixité sociale
	Servitude de constructibilité limitée
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant


Protections environnementales	
	Espace Boisé Classé (EBC)
	Espace Paysager à Protéger (EPP)
	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan	
	Parcelle
	Empreinte Bâtie
	Surface en eau
	Limite communale
Format d'impression des plans 913 x 991 mm	

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche M12